

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS :

Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/127 – FACTURATION AU BUDGET PRINCIPAL DES FRAIS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU RUISSET

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

EXPLIQUE que le suivi du Parc d'activités du Ruisset (ventes et projet d'extension) a fortement mobilisé certains agents de la commune cette année, la directrice générale des services et la comptable.

EXPLIQUE qu'il y a lieu de facturer au budget annexe du Parc d'activités et pour le compte du budget principal des frais de personnel.

PROPOSE de facturer 15 % du salaire + charges du poste de DGS (soit la somme de 7 837 €) et 10 % du salaire + charges du poste de comptable (soit la somme de 2 124 €), arrondi à la somme totale de 10 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE**
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/128 – DM N° 8 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les ouvertures de crédits suivants :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
Article 657364 - subvention à caractère industriel et commercial - : + 30 000 €
Article 6411 - personnel titulaire - : - 26 600 €
Article 668 - autres charges financières - : + 6 600 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Article 70848 - Mise à disposition de personnel facturée - : + 10 000 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :
Article 2111/041 - Terrains nus - : + 250 €

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :
Article 1021/041 – Dotation - : + 250 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/129 – DM N° 9 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les mouvements de crédits suivants :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article 65738 – Mutuelle MNT MGPCL - : +10 €
Article 6411 – Personnel Titulaire - : -10 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

Opération 12 aménagement du Parc des Biches
Article 2313 - Immobilisations en cours constructions - : + 7500 €
Dépenses non affectés
Article 2315 – Immobilisations en cours installation technique - : - 7500 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/130 – DM N° 4 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

RAPPELLE que des frais supplémentaires non prévus ont affecté cette année le budget de l'eau : la convention pour prolonger de 3 mois l'affermage avec le Lyonnaise des Eaux afin de se donner le temps de choisir un fermier dans le cadre de l'appel à concurrence pour une nouvelle délégation de service public ainsi que la décision de la collectivité de diminuer la surtaxe de l'eau afin de ne pas entraîner une hausse brutale du prix de l'eau liée à la signature de la nouvelle délégation de service public à compter du 1^{er} octobre 2007.

PROPOSE les ouvertures de crédits suivants :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 611 - Sous traitance générale - : +12 000 €
Article 6152 - Entretien biens mobiliers - : +18 000 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Article 748 - Autre subvention d'exploitation - : +30 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/131 – DM N°2 DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU RUISSET

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les mouvements de crédits suivants :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 615 - Entretien et réparations - :	+ 9 000 €
Article 675 - Valeurs actif cédées - :	- 19 000 €
Article 621 - Personnel extérieur au service - :	+ 10 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/132 – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LE RISQUE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE que la commune a, par délibération n° 2007/033 du 29 mars 2007, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Isère de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, du décret n°86-552 du 14 mars 1986 et du Nouveau Code des marchés publics (Décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006).

EXPOSE qu'en fonction de la nouvelle réglementation applicable à ce type de contrat, le Centre de Gestion de l'Isère a effectué une consultation après appel à concurrence. Au terme de cette consultation, l'offre présentée par DEXIA SOFCAP avec la compagnie GENERALI a été retenue.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

DECIDE d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités selon les modalités suivantes :

- pour les agents affiliés à la CNRACL :

Décès + accidents du travail + longue maladie – maladie de longue durée + maternité + maladie ordinaire,
avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire : 5,52 %

- pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :

Accident du travail + maladies imputables au service + maladies graves + maternité + maladie ordinaire
avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1,25 %.

DIT que cette adhésion prend effet au 1^{er} janvier 2008 et pour une durée de 4 ans.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire

Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2007/133 – POUVOIR POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE VENTE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DU RUISSET

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE les ventes qui doivent intervenir sur la zone d'activités du Ruisset : deux parcelles d'une contenance totale de 2 935 m² à la SCI CIDEIX et une parcelle d'une contenance totale de 1 800 m² à la SCI LE MAS DE LA FONT.

PROPOSE que le conseil municipal donne pouvoir de signer ces ventes à tous clercs de Notaire de la SCP Alain GASTALDELLO et Frédéric G BOSCHER, Notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE (47 avenue Alsace Lorraine) avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE**
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/134 – SALLE POLYVALENTE – CHAUFFERIE BOIS : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE le marché passé avec la société Alpes Contrôle pour la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente et d'une chaufferie bois pour un montant initial de 12 570 € HT avec une tranche ferme de 9 157 € HT et une tranche conditionnelle de 3 413 € HT.

EXPLIQUE que la décision de ne pas affermir la tranche conditionnelle a pour conséquence de diminuer la masse des travaux ainsi que leur durée.

PRECISE que le montant de cet avenant est de :

- marché initial : 12 570 € HT
- avenant n°1 : - 3 413 € HT, soit - 28 %
- total après avenant : 9 157 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord et autorise le Maire à signer cet avenant n°1 au marché avec la société Alpes Contrôle.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/135 – EXTENSION DE LA ZAC DU RUISSET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR LES TRAVAUX D'AEP

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE les travaux prévus d'extension de la ZAC liés à la commercialisation des dernières parcelles disponibles.

PRECISE que l'étude préalable réalisée par la DDE des travaux d'Alimentation en Eau Potable pour un montant de 40 893 € HT.

PROPOSE de solliciter une aide auprès du conseil général de l'Isère pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETARE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2007/136 – EXTENSION DE LA ZAC DU RUISSET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SE 38 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE les travaux prévus d'extension de la ZAC liés à la commercialisation des dernières parcelles disponibles.

PRECISE que l'étude préalable réalisée par la DDE des travaux d'Eclairage Public pour un montant de 30 210 € HT.

PROPOSE de solliciter une aide auprès du SE 38 pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/137 – TARIFICATION DE L'EAU DISTRIBUEE SUR LA COMMUNE DE NOYAREY AU 01/01/2008

Monsieur Denis **ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE la délibération n°2007/099 du 27 septembre 2007 par laquelle les tarifs de l'eau avaient été fixés comme suit à compter du 1^{er} octobre 2007:

Partie fixe : 9,00 € HT/an
Partie proportionnelle : 0,332 € HT/m³

PROPOSE qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 les tarifs soient maintenus comme suit :

Partie fixe : 9,00 € HT/an
Partie proportionnelle : 0,332 € HT/m³

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

CHARGE la société SERGADI, dans la limite du contrat d'affermage, de procéder au recouvrement correspondant de la surtaxe de l'eau pour le compte de la commune de Noyarey.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/138 – EXONERATION DE PENALITES POUR LES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BOIS

Monsieur Denis **ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE les marchés passés pour la réalisation de la chaufferie bois.

EXPLIQUE que l'ordre de service n°3 fixait un délai contractuel pour la réalisation de ces travaux au 30 septembre 2007.

PRECISE que la réception de travaux a eu lieu le 15 octobre 2007, soit avec un retard de 10 jours. Les pénalités à compter à chaque entreprise seraient de 1 000 € HT par jour, soit 15 000 € HT au total par entreprise.

PRECISE cependant que ce retard est lié à la difficulté de réaliser les essais et non à un retard effectif des entreprises.

PROPOSE d'exonérer les entreprises de ces pénalités de retard.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETARE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/139 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Didier CUSTOT, Rapporteur,

EXPLIQUE que pour le financement des besoins ponctuels en trésorerie de la commune, il est nécessaire de contracter auprès d'un organisme bancaire une ouverture de crédit d'un montant de 1 000 000 €.

DIT qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs organismes bancaires.

PROPOSE de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne des Alpes qui est la suivante :

- **montant** : 1 000 000 €
- **durée** : 1 an
- **taux** : EONIA + 0,25 %
- **commission de mise en place** : 300 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETARE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/140 – ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT POUR LES PARTICIPANTS AU CONCOURS DES ILLUMINATIONS

Monsieur Hervé **BONZI**, **Rapporteur**

RAPPELLE le concours des illuminations organisé chaque année par la commune.

PROPOSE, pour remercier chaque participant des efforts faits pour l'embellissement de la commune, d'offrir au gagnant deux bons pour un repas d'une valeur de 2 fois 25 euros au restaurant la Clé des Champs et à chaque autre participant des bons d'achat d'une valeur de 2 fois 12 euros 50 à valoir auprès de l'épicerie du village.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/141 – ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT POUR LES PARTICIPANTS AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Monsieur Hervé **BONZI**, **Rapporteur**

RAPPELLE le concours des maisons fleuries organisé chaque année par la commune.

PROPOSE, pour remercier chaque participant des efforts faits pour l'embellissement de la commune, d'offrir à chaque gagnant des bons d'achat d'une valeur de 2 fois 25 euros et à chaque autre participant des bons d'achat de 2 fois 15 euros à valoir auprès des exposants du prochain Marché aux Fleurs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE**
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS :

Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/142 – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIENNE ECOLE DU VILLAGE

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE la délibération N°2007/114 du 15 novembre 2007 par la quelle la commune décidait la désaffectation à titre scolaire de l'ancienne école du village.

PROPOSE, conformément à l'article L 2141-1 du CGPPP, le déclassement du domaine public de ce bâtiment hormis l'emprise du chemin d'accès au cimetière (à découper de la parcelle selon le plan annexé à la délibération).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/143 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 1^{ERE} CLASSE

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

EXPOSE au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour l'adapter aux situations des agents satisfaisant aux conditions d'avancement de grade.

PROPOSE de modifier avec effet au 1^{er} janvier 2007 un poste à temps complet de la filière sportive comme suit :

- création d'un poste d'Edicateur des APS de 1ère classe.
- et suppression simultanée d'un poste d'Edicateur des APS de 2ème classe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007 /144 – CONVENTION AVEC LA METRO POUR FIXER LES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LE SYMBHI – SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE qu'afin de prendre en considération le risque d'inondation dans l'espace au relief contraint du bassin versant de l'Isère, un syndicat mixte, le SYMBHI, a été créé pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de prévention contre les crues en zones urbanisées et urbanisables du schéma de cohérence territoriale, de mise en valeur des milieux naturels associés et du développement des loisirs sur les berges des fleuves.

Consciente de ces enjeux, Grenoble Alpes Métropole et ses communes membres ont décidé de s'engager aux côtés du SYMBHI, en apportant des fonds de concours au financement des dépenses d'investissement nécessaires à l'aménagement de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

Le principe a été approuvé par délibération du conseil de communauté du 8 juillet 2005 et, par délibération du 28 septembre 2007, la Métro a adopté la convention cadre passée avec le SYMBHI, par laquelle elle s'engage à verser, sous forme de concours, sur 20 ans, l'intégralité de la somme incombant au territoire de l'agglomération grenobloise, soit 87 % de 20 % des dépenses nécessitées par le programme d'aménagement de l'Isère, du Drac et de la Romanche, à charge pour elle d'encaisser la part de ces investissements revenant aux communes à hauteur de 50 %.

PROPOSE au conseil d'approuver la convention qui précise les modalités de remboursement à la Métro du fonds de concours de la commune au SYMBHI. A savoir pour la commune de Noyarey : 0.4473 % de la participation des communes membres de la Métro, soit un montant total de 5 051,20 € en 2008, correspondant à :
2006 : 1 235,34 €
2007 : 1 636,61 €
2008 : 2 179,25 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention définissant les modalités de remboursement à la Métro du fonds de concours de la commune aux travaux d'aménagement des berges de l'Isère, du Drac et de la Romanche menés par le SYMBHI ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007 /145 – COURS D'ITALIEN, MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2007/118

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE la délibération N°2007/118 par laquelle la commune décidait le recrutement de deux vacataires pour dispenser des cours d'italien aux habitants dans le cadre du jumelage avec la ville de Mérone.

PROPOSE d'ajouter 1 h 30 de cours supplémentaire par semaine à Madame NOTO, soit 3 heures au total par semaine pour une rémunération inchangée de 25 € del'heure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE**
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007 /146 – CABINET MEDICAL : REMISE D'UN MOIS DE LOYER A LA SELARL DRAC-VERCORS

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

EXPLIQUE que des problèmes techniques liés à une fenêtre et des volets qui ne s'ouvriraient pas ont empêché Madame Pascale FAURE d'exercer son activité d'infirmière pendant le mois d'octobre.

PROPOSE d'accorder en compensation de ce désagrément un mois de gratuité de loyer à la SELARL Drac-Vercors.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE**
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007 /147 – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE l'institution par la commune de la Taxe Locale d'Equipement (article 1585 A du CGI).

RAPPELLE les taux appliqués en fonction des différentes catégories de constructions :

Taxe Locale d'Equipement	
Taux catégorie 1 : 1,00 %	Taux catégorie 2 : 1,00 %
Taux catégorie 3 : 1,00 %	Taux catégorie 4 : 3,00 %
Taux catégorie 5-a : 3,00 %	Taux catégorie 3 : 3,00 %
Taux catégorie 6 : 3,00 %	Taux catégorie 3 : 3,00 %
Taux catégorie 8 : 3,00 %	Taux catégorie 3 : 3,00 %

PROPOSE de modifier comme suit les taux :

Taxe Locale d'Equipement	
Taux catégorie 1 : 1,00 %	Taux catégorie 2 : 1,00 %
Taux catégorie 3 : 5,00 %	Taux catégorie 4 : 3,00 %
Taux catégorie 5-a : 5,00 %	Taux catégorie 5-b : 5,00 %
Taux catégorie 6 : 5,00 %	Taux catégorie 7 : 5,00 %
Taux catégorie 8 : 5,00 %	Taux catégorie 9 : 5,00 %

PROPOSE de maintenir l'exonération sur les locaux d'habitation édifiés par les organismes mentionnés à l'article L 411-2 du code de la construction et de l'habitation ainsi que par les sociétés d'économie mixte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/148 – EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

EXPLIQUE que pour le financement des investissements du budget principal, il est nécessaire de contracter auprès d'un organisme bancaire un emprunt d'un montant de 350 000 €.

DIT qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs organismes bancaires.

PROPOSE de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne des Alpes qui est la suivante :

- **montant** : 350 000 €
- **durée** : 15 ans
- **taux fixe** : 4,50 %
- **commission de mise en place** : néant

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames B BALMET – M BERNARD GUELLE
A CHEVALLET - S DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R CARREL - H BONZI - D CUSTOT - P LUDWIG
– A SCARNATO

POUVOIRS :
ABSENTS EXCUSES : Mesdames SUCHEL, JACQUET, POGGIOLI - Messieurs
CAPELLI, CLAVEL, MILAN, SEGOND

Nombre de conseillers en service : 17
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2007/149 – DM N°3 DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU RUISSET

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les ouvertures de crédits suivants :

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 2111 - Terrains nus - : + 36 120 €

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 1641 - Emprunts - : + 36 120 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX